



**ALLIANCE CANADIENNE POUR LA MALADIE MENTALE  
ET LA SANTÉ MENTALE**

**MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES – 5 AOÛT 2014**

**RÉSUMÉ**

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est un organisme sans but lucratif formé de 18 fournisseurs nationaux de soins de santé et d'organismes qui représentent les personnes ayant un problème de santé mentale. Créée en 1998, l'ACMMSM milite activement pour que les personnes qui vivent avec un problème de santé mentale reçoivent l'aide et les services dont elles ont besoin pour se rétablir. L'ACMMSM milite également en faveur de politiques publiques visant à réduire le fardeau de la santé mentale sur la population et l'économie canadienne.

L'ACMMSM est extrêmement reconnaissante d'avoir la possibilité de présenter ses recommandations afin d'améliorer les services, l'aide et les ressources en santé mentale au Canada.

**ACCÉLÉRER L'ADOPTION D'INNOVATIONS DANS LES PROGRAMMES ET  
SERVICES EN SANTÉ MENTALE**

« Accroître les ressources et développer la capacité d'offrir une gamme de services de santé mentale offerts dans la communauté pour les personnes de tout âge. » *Recommandation 3.1.1 Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*

Nous reconnaissons l'existence de regroupements d'excellence en ce qui a trait à l'offre de services et de programmes en santé novateurs et à la fine pointe. Le problème est le manque de coordination nationale et de ressources pour qu'ils soient diffusés efficacement dans le système de santé.

L'« innovation » est souvent perçue comme la solution à tous les problèmes que connaît le système de santé. L'ACMMSM reconnaît que nous devons trouver et mettre en place des méthodes plus rentables d'offrir les programmes, les services et les ressources en santé mentale aux Canadiens.

**Membres de l'ACMMSM**

Société canadienne de l'autisme

Association canadienne pour la  
prévention du suicide

Association canadienne des  
ergothérapeutes

Association canadienne des  
travailleuses et travailleurs  
sociaux

Coalition canadienne pour la  
santé mentale des personnes  
âgées

Association canadienne de  
counseling et de psychothérapie

Fédération Canadienne des  
Infirmières et Infirmiers en  
Santé Mentale

Association canadienne des  
soins de santé

Association médicale  
canadienne

Association canadienne pour la  
santé mentale

Association des infirmières et  
infirmiers du Canada

Société canadienne de  
psychologie

Association des psychiatres du  
Canada

Le Collège des médecins de  
famille du Canada

Société pour les troubles de  
l'humeur du Canada

Réadaptation psychosociale  
Canada

Société canadienne de la  
schizophrénie

**Membres affiliés**

Union of Psychiatric Nurses of  
BC

Dans ce contexte, l'ACMMSM est heureuse que le ministre fédéral de la Santé ait mis sur pied un Groupe consultatif sur l'innovation pour faire l'état des lieux de l'innovation en santé au Canada. L'ACMMSM convient qu'il est temps de faire preuve d'innovation et souhaite contribuer à certaines approches et initiatives créatives fondées sur les données probantes dans le secteur dans la santé mentale.

Nous savons que les problèmes de santé mentale coûtent plus de 51 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Il est donc essentiel d'adopter des innovations ayant fait leurs preuves partout au pays afin de réduire ce fardeau économique et d'améliorer les ressources, l'aide et les services en santé mentale offerts aux Canadiens.

Même si la prestation des services de soins de santé est principalement une responsabilité provinciale et territoriale, l'ACMMSM considère que le gouvernement canadien joue le rôle de catalyseur en ce qui concerne l'adoption accélérée d'innovations ayant fait leurs preuves en santé mentale.

L'ACMMSM est d'avis que le gouvernement fédéral peut s'appuyer sur le travail fondateur de la Commission de la santé mentale du Canada pour créer un fonds d'innovation en santé mentale (Fonds) stratégiquement ciblé et limité dans le temps. Ce fonds aiderait à cibler et diffuser les programmes, les ressources et les services en santé mentale fondés sur des données probantes, que nous savons efficaces à l'échelle communautaire.

Tout en reconnaissant l'existence de nombreux programmes et services novateurs en santé mentale (c'est-à-dire les regroupements d'excellence), l'ACMMSM est d'avis que le Fonds fournirait les ressources nécessaires pour accroître le partage d'idées novatrices, le recours aux innovations pouvant améliorer l'accès aux soins, le soutien et la qualité des soins offerts patients, ainsi que les résultats sur la santé. De plus, en privilégiant une approche collaborative, coordonnée et centralisée du partage des connaissances, le Fonds permettrait la diffusion et l'utilisation des pratiques exemplaires.

Le Fonds permettrait également de concrétiser des composantes importantes de la *Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, dont l'orientation stratégique 3 (sur l'accès aux services) et l'orientation stratégique 6 (sur le leadership et la collaboration). « Encourager l'émergence de coalitions dans le secteur non gouvernemental pour aider à mobiliser le leadership et trouver des solutions communes à des problèmes complexes. » *Recommandation 6.1.3 Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada.*

Le Fonds donnerait aussi au milieu de la santé mentale, aux fournisseurs de soins de santé et aux organismes en santé mentale les moyens nécessaires pour favoriser la coordination et le partage des pratiques exemplaires afin de les rendre accessibles partout au pays et, du coup, d'offrir de nouvelles options de soins et d'accroître et d'optimiser les services offerts à l'échelle nationale.

**Recommandation 1: Créer un fonds d'innovation en santé mentale de 50 millions de dollars sur cinq ans, avec un mandat clair: encourager la diffusion et l'utilisation des pratiques exemplaires et prometteuses en matière de services, d'aide et de ressources afin d'améliorer les résultats sur la santé; établir des indicateurs de rendements; et produire des rapports sur le rendement.**

Ce fonds encouragerait les pratiques exemplaires pancanadiennes pour l'avancement des soins en santé mentale et le développement de traitements et d'approches novatrices en mesure de réduire efficacement les coûts économiques, sociaux et humains des problèmes de santé mentale. Il favoriserait également l'établissement d'objectifs et d'indicateurs pancanadiens en santé mentale, qui font actuellement cruellement défaut.

Il n'existe en ce moment aucun indicateur du rendement reconnu pouvant dresser un portrait clair du rendement du système de santé mentale. Actuellement, nous n'avons que des données axées sur les hôpitaux offrant des soins actifs pour suivre les dépenses publiques en santé mentale. Même si ces données sont utiles, elles ne donnent qu'une vision partielle du rendement du système de santé mentale, car une partie importante des programmes et services en santé mentale est offerte par des organismes communautaires.

L'ACMMSM est d'avis que la Commission de la santé mentale du Canada serait la mieux placée pour administrer ce fonds, tout en travaillant en collaboration avec l'ACMMSM, ses membres nationaux, les différents paliers de gouvernement et les autres intervenants concernés.

## **ÉTABLIR DES INDICATEURS PANCANADIENS CLAIRS EN SANTÉ MENTALE**

### **LA MESURE ET L'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ MENTALE**

Comme le veut l'adage, on ne peut gérer ce qui n'est pas mesuré. Nous avons besoin, dans le secteur de la santé mentale, d'indicateurs de rendement pour évaluer efficacement le rendement des services et systèmes de santé mentale au Canada.

Il n'existe, à ce jour, aucun indicateur reconnu en santé mentale pouvant dresser un portrait clair du rendement du système de santé mentale canadien. Actuellement, la plupart des données utilisées pour contrôler les dépenses publiques en santé mentale sont axées sur les hôpitaux offrant des soins actifs, non pas sur les programmes communautaires. De plus, on a très peu d'information sur la qualité des services et des systèmes de santé mentale. Mesurer le rendement des services et des systèmes de santé mentale nécessite l'établissement d'indicateurs et la production de rapports sur l'accès aux services, l'adéquation et la pertinence des services reçus et, plus important encore, sur les résultats des services offerts.

Les rapports d'évaluation préparés à partir de ces indicateurs de rendement permettront d'apporter des améliorations importantes aux services et aux systèmes de

santé mentale et serviront de fondements pour la transformation du système de santé mentale dans les provinces et territoires.

Bien que nous soyons heureux de constater l'important travail de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) en ce qui concerne les dépenses et les indicateurs en santé mentale, nous sommes d'avis que les indicateurs de rendement en santé mentale devraient être une priorité nationale. L'ACMMSM croit que le gouvernement fédéral, en collaboration étroite avec les provinces et les territoires, peut jouer un rôle fondamental en ce qui a trait à l'élaboration de normes nationales de production de rapports sur le rendement en santé et d'initiatives d'amélioration de la qualité.

## **Recommandation 2**

L'ACMMSM recommande que le gouvernement du Canada soutienne l'accélération de l'élaboration et, ultimement, l'adoption d'une série d'indicateurs communs du rendement en santé mentale.

## **Productivité et santé au travail**

Les Canadiens passent plus d'heures au travail que nulle part ailleurs. D'après la CSMC, la baisse de productivité au travail due aux problèmes de santé mentale entraîne des pertes de 20 milliards de dollars par année.

L'ACMMSM est d'avis que le gouvernement fédéral – l'un des plus gros employeurs du pays – devrait faire preuve de leadership dans le domaine de la santé en milieu de travail. De plus, le gouvernement fédéral a l'occasion unique de profiter du coup d'envoi donné par sa récente annonce de doubler les services psychologiques offerts à ses fonctionnaires, ce que l'ACMMSM demandait depuis longtemps et ne peut qu'applaudir.

En outre, le gouvernement fédéral pourrait devenir un exemple à suivre par d'autres employeurs en adoptant la *Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (Normes)* de la CSMC. À notre avis, cette norme pourrait contribuer de façon importante à l'amélioration de la santé générale en milieu de travail, tout en augmentant la productivité.

Nous espérons que cette norme, qui est actuellement appliquée sous forme de projet pilote dans différents organismes privés et publics sous l'égide de la CSMC, sera plus largement adoptée par les employeurs du secteur privé et public de partout au pays. Le gouvernement fédéral, l'un des plus gros employeurs du pays, devrait montrer l'exemple dans ce domaine.

## **Recommandation 3 : Adopter la *Norme* dans un ministère fédéral**

Nous recommandons au gouvernement fédéral d'adopter la *Norme* dans un ministère, dans le but ultime de l'adopter dans toute la fonction publique fédérale. De cette

façon, le gouvernement fédéral ferait preuve de leadership et démontrerait à tous les employeurs canadiens que la *Norme* est un outil formidable tant pour la promotion de la santé mentale en milieu de travail et que pour l'amélioration de la productivité et du rendement de leur entreprise.

#### **GROUPES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Le gouvernement fédéral est l'un des plus grands fournisseurs directs de soins de santé au pays, puisqu'il est responsable de nombreux groupes, dont les Premières Nations, les Forces canadiennes, la GRC, les anciens combattants, les prisonniers, etc.

L'ACMMSM recommande que le gouvernement fédéral continue dans sa lancée – à savoir l'annonce récente que les fonctionnaires fédéraux verraient leur couverture pour les frais de services psychologiques passer de 1 000 à 2 000 dollars par an – et qu'il donne l'exemple en améliorant sa propre capacité à offrir des services dans les secteurs dont il est directement responsable.

Nous sommes d'avis que la mise en place d'une stratégie plus vigoureuse en matière de santé mentale pour les groupes dont le gouvernement fédéral est directement responsable s'accompagnerait de la réduction du fardeau économique associé à la santé mentale. En fait, les coûts associés aux problèmes de santé mentale ne peuvent qu'augmenter si les investissements en santé mentale sont inadéquats.

Le Fonds d'innovation en santé mentale pourrait aider le gouvernement à jouer son rôle dans ce domaine en offrant des services et des programmes reconnus.

#### **Recommandation 4 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour offrir de meilleurs services aux groupes dont le gouvernement fédéral est directement responsable.**

Étant donné que les groupes dont le gouvernement est responsable font face à des difficultés particulières en matière de santé mentale et que les services actuellement offerts sont inadéquats, le gouvernement a la possibilité de prêcher par l'exemple en offrant des services en santé mentale mieux adaptés à ces groupes, tout en démontrant qu'à long terme des investissements accrus en santé mentale auraient des retombées financières, économiques, sociales et humaines appréciables.

#### **COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA**

En 2007, le gouvernement du Canada a investi 130 millions de dollars pour créer la CSMC afin qu'elle serve de catalyseur dans l'amélioration du système de santé mentale et le changement d'attitude et de comportement des Canadiens à l'égard des problèmes de santé mentale. La CSMC, qui est financée par Santé Canada, a un mandat de 10 ans (de 2007 à 2017). L'ACMMSM, qui avait milité pour la création de la CSMC, n'a cessé de féliciter le gouvernement fédéral de son initiative. Depuis sa création, nous travaillons sans relâche pour aider la CSMC à accomplir son mandat et atteindre ses objectifs.

Avant la création de la CSMC, le Canada était le seul pays du G8 qui n'avait pas de stratégie en matière de santé mentale. La CSMC a lancé la première stratégie en santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, en mai 2012, a créé le Centre d'échange des connaissances et a dirigé *Changer les mentalités*, la plus vaste initiative jamais entreprise au Canada pour lutter contre la stigmatisation de la maladie mentale. La CSMC a aussi dirigé les projets At Home/Chez Soi dans le but d'étudier les meilleurs moyens d'aider les personnes sans-abri atteintes de maladies mentales.

Le rôle et le travail de la CSMC sont de la plus haute importance pour la promotion de la santé mentale au Canada. Il y a beaucoup trop de travail à faire en santé mentale pour faire l'économie de ce facilitateur centralisé d'approches collaboratives et novatrices.

L'ACMMSM milite donc pour la prolongation du mandat de la CSMC. La CSMC est un catalyseur de changements et d'améliorations, et nous croyons fermement que les Canadiens et le milieu de la santé mentale en ont encore besoin.

### **Recommandation 5 : Prolonger le mandat de la Commission de la santé mentale du Canada**

L'ACMMSM recommande que le gouvernement du Canada prolonge le mandat de la CSMC en lui donnant comme mission de poursuivre son travail à partir des réalisations et de progrès faits jusqu'à maintenant. Il reviendrait au gouvernement du Canada de déterminer la durée et la teneur de ce mandat.

Coordonnées :

Dave Gallson/ John Higenbottam  
Coprésidents de l'ACMMSM 2014  
141 avenue Laurier Ouest, bureau 702, Ottawa, Ontario, K1P 5J3